



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 01282

Numéro SIREN : 809 593 296

Nom ou dénomination : A3F TRANSPORT

Ce dépôt a été enregistré le 04/08/2017 sous le numéro de dépôt 35301

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

N° 2065-SD (2015)

Direction Générale des Finances Publiques **IMPOT SUR LES SOCIETES** Timbre à date du service

Exercice ouvert le **16022015** et clos le **31122015** Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐

Adresse du service ou doit être déposée cette déclaration : **S.I.E. ISSY-LES-MOULINEAUX
1 PLACE D'ALEMBERT
92131 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX**

Adresse du déclarant ou, en cas de différence de celle du déclarant, l'adresse du siège social ou, en l'absence de principal établissement :

**GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
4 AOÛT 2017
DEPOT N° 35301**

A IDENTIFICATION

SAS A3F TRANSPORT

127 RUE DE LA PORTE TRIVAUX

92140 CLAMART

Insp. IFU : **000000** N° dossier : **80959329600019** N° Siret :

Préciser éventuellement l'ancienne adresse en cas de changement :

B ACTIVITE

Activités exercées (souligner l'activité principale) : **Transports de voyageurs par ta**

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☒

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante :

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

n° SIRET :

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux de 33,33 % : **0**

Bénéfice imposable au taux de 15 % :

Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B) : **269**

2 Plus-values

Plus-values à long terme imposables au taux de 15 % :

Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% (ligne 17 du tableau n° 2059-A ou 391 du 2033-C) (sous déduction du montant imposable à 15% du cadre 1) :

Plus-values à long terme imposables au taux de 19 % : Autres plus-values imposables au taux de 19 % : Plus-values à long terme imposables aux taux de 0% : Plus-values exonérées art 218 quinquies :

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas) Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zones franches urbaines ☐ Pôle de compétitivité ☐

Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐ Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies ☐ Autres dispositifs ☐ Zone de reconstruction de la défense art. 44 terdecies ☐

Sociétés d'investissement immobiliers cotées ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) : Plus-values exonérées relevant du taux à 15% :

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt. Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de soldes d'impôt ou les sociétés ou afférent aux primes de remboursement :

2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant au carrouche au cadre VII de l'annexe n° 2065 :

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATI (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 % :

CGA ☐ Visé conventionné ☐

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

- Professionnel de l'expertise comptable : **CPE55** 268 rue de Brément 93110 ROSNY-SOUS-BOIS 01 45 28 75 25

- Conseil :

- CGA :

- N° d'agrément du CGA :

A ROSNY SOUS BOIS, le **08022016**

Signature et qualité du déclarant : **BIGDOLI RAD HASSAN** **PRESIDENT**

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

SAS A3F TRANSPORT
31122015

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

[illegible]

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

SAS A3F TRANSPORT

31122015

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

H AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME			figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assumé les frais d'entretien. Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle.		
Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation		
Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)

I DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, salaires nets, faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sans contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS à ce modèle 2440 de 2014, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la base sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT)

(voir les explications figurant sur la notice)

Taux de 15 %
(art. 219 I a ter et a quater du CGI)

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice

MVLT réalisée au cours de l'exercice

MVLT restant à reporter

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise SAS A3F TRANSPORT										Néant ☐							
Adresse de l'entreprise 127 RUE DE LA PORTE TRIVAUX										92140 CLAMART							
Numéro SIRET *																	
Durée de l'exercice en nombre de mois *										Durée de l'exercice précédent *							
										Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le					
										31122015							
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*		010		012												
			014	153 810	016	614		153 196									
	Immobilisations corporelles*		028	36 019	030	4 302		31 717									
	Immobilisations financières* (1)		040		042												
	Total I (5)		044	189 829	048	4 916		184 913									
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052											
		Marchandises *		060		062											
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066												
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068		070												
			072	8 165	074		8 165										
	Valeurs mobilières de placement		080		082												
	Disponibilités		084	90	086		90										
	Charges constatées d'avance *		092		094												
	Total II		096	8 255	098		8 255										
Total général (I + II)		110	198 084	112	4 916	193 168											
PASSIF										Exercice N NET		Exercice N-1 NET					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		1 000												
	Ecart de réévaluation		124														
	Réserve légale		126														
	Réserves réglementées*		130														
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)		131		132												
	Report à nouveau		134														
	Résultat de l'exercice		136		(460)												
	Provisions réglementées		140														
Total I		142		540													
Provisions pour risques et charges		Total II	154														
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		34 842												
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164														
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		1 126												
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	145 856	172	156 660											
Produits constatés d'avance		174															
Total III		176		192 628													
Total général (I + II + III)		180		193 168													
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195										
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	189 829									
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184										

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2015

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS A3F TRANSPORT		Néant ☐		
A - RESULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31122015		Exercice N-1 clos le 2		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210		
	Production vendue { biens, services * }	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
			217		218	15 800
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230	6 708	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	22 508			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	1 723	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	14 696	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244	422	
	Rémunérations du personnel *			250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252		
	Dotations aux amortissements *			254	4 916	
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *, dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		260		
	Total des charges d'exploitation (II)		264	21 757		
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	751			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280		
	Produits exceptionnels (IV)			290		
	Charges financières (V)			294	1 020	
	Charges exceptionnelles (VI)			300	191	
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306		
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		310	(460)			
B - RESULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	314 460	
Régénérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033.not)			324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés	247		330	191	
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981				
	Divers* ZFA (44. quaterdecies)	345				
Zones	Zone franche urbaine (44. octies et 44 octies A)	987				
	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989				
	Investissements outre-mer	344				
Zones de défense	Zones de défense (44. terdecies)	127				
	Zone de revitalisation rurales (44. quindécies)	138				
	Créance due au report en arrière du déficit	346				
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS		Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	354 269	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360	
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS		Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	370	372 269	
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant*	380					
n° du centre de gestion agréé :	388					
Montant de la T.V.A. collectée	374	1 580	Effectif moyen du personnel*	376	0	
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :	378	2 353	Montant des prélèvements personnels de marchandises*	399		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2015

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SAS A3F TRANSPORT										Néant ☐ *	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *											
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice											
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410		412	153 810	414		416	153 810												
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446													
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460		462	36 019	464		466	36 019												
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476													
Immobilisations financières		480		482		484		486													
TOTAL		490		492	189 829	494		496	189 829												
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Immobilisations incorporelles		500		502	614	504		506	614												
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536													
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550		552	4 302	554		556	4 302												
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566													
TOTAL		570		572	4 916	574		576	4 916												
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																			
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5															
		6	7	8	9	10															
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595													
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591														
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : SAS A3F TRANSPORTNéant ☒ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DEFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	269
Total des déficits restant à reporter	870	269

III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art.L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

**DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

DGFIP N° 2033-E 2015

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS A3F TRANSPORT				Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 16022015		et clos le : 31122015		Durée en nombre de mois 11	
I - Production de l'entreprise					
Ventes de marchandises				108	
Production vendue - Biens				109	
Production vendue - Services				141	
Production stockée				111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial				113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun				115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante				119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 1				144	
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers					
Achats de marchandises (droits de douane compris)				121	
Variation de stocks (marchandises)				122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)				123	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)				145	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun				148	
Abandons de créances à caractère commercial				149	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante				150	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.				133	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
TOTAL 2				152	
III - Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée				TOTAL 1 - TOTAL 2	137
IV - Contribution sur la Valeur ajoutée des Entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur la 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)				117	
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE.					
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE		020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE				022	
Période de référence		024		160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)				186	
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).					

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 142, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2015

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ 1 ☐ 2 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2015

N° SIRET 80959329600019

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A3F TRANSPORT

ADRESSE (voie) 127 RUE DE LA PORTE TRIVAUX

CODE POSTAL 92140 VILLE CLAMART

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	4	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique ☐ Dénomination ☐
N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐
Adresse : N° ☐ Voie ☐
Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐
N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐
Adresse : N° ☐ Voie ☐
Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐
N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐
Adresse : N° ☐ Voie ☐
Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐
N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐
Adresse : N° ☐ Voie ☐
Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BIGDOLI RAD Prénom(s) FARCHAD
Nom marital ☐ % de détention 20,00 Nb de parts ou actions 20
Naissance : Date 22091968 N° département 99 Commune TEHERAN Pays REPUBLIQUE IS
Adresse : N° 6 Voie RUE VULPIAN
Code postal 75013 Commune PARIS Pays FRANCE

Titre (2) MME Nom patronymique BIGDOLI RAD Prénom(s) FARNAZ
Nom marital MESTAYER % de détention 20,00 Nb de parts ou actions 20
Naissance : Date 21031973 N° département 99 Commune ☐ Pays REPUBLIQUE IS
Adresse : N° 45 Voie RUE CROULEBARDE
Code postal 75013 Commune PARIS Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1
2

 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2015

N° SIRET 80959329600019

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A3F TRANSPORT

ADRESSE (voie) 127 RUE DE LA PORTE TRIVAUX

CODE POSTAL 92140

VILLE CLAMART

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE 901NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES 902NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE 903

4

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES 904

100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BIGDOLI RAD Prénom(s) FARCHAD

Nom marital % de détention 20,00 Nb de parts ou actions 20

Naissance : Date 22091968 N° département 99 Commune TEHERAN Pays REPUBLIQUE IS

Adresse : N° 6 Voie RUE VULPIAN

Code postal 75013 Commune PARIS Pays FRANCE

Titre (2) MME Nom patronymique BIGDOLI RAD Prénom(s) FARNAZ

Nom marital MESTAYER % de détention 20,00 Nb de parts ou actions 20

Naissance : Date 21031973 N° département 99 Commune Pays REPUBLIQUE IS

Adresse : N° 45 Voie RUE CROULEBARDE

Code postal 75013 Commune PARIS Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2015

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0

(1) Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2015

N° SIRET 80959329600019

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A3F TRANSPORT

ADRESSE (voie) 127 RUE DE LA PORTE TRIVAUX

CODE POSTAL 92140 VILLE CLAMART

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

Annexe libre

Etat exprimé en euros

« Conformément au paragraphe 290, de la doctrine administrative BOI-BIC-DECLA-30-60-30-30 du 1er avril 2015, par la présente mention expresse, la société vous informe de sa demande de bénéficier du délai supplémentaire de 15 jours accordé pour le dépôt de sa déclaration de résultat, des déclarations annexes et des déclarations devant être jointes à la déclaration de résultat. »

**RAPPORT DE LA GERANCE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 15 JUIN 2017**

Mesdames, Messieurs,

Le Gérant soumet à votre approbation son rapport de gestion relatif à l'exercice clos-le 31 décembre 2016 dans lequel est exposé la gestion ainsi que les résultats de la société.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice de 12 mois, le chiffre d'affaires s'est élevé à 34 845 €.

PRESENTATION DES COMPTES

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, le total du bilan s'est établi à 211 137 €.

Le résultat d'exploitation s'est établi à 8 951 Euros.

RESULTAT ET AFFECTATION

L'exercice écoulé fait ressortir un bénéfice net de 6 074 €

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :

Report à nouveau

6 074 €

Nous vous invitons à approuver les comptes dudit exercice et le texte des résolutions que nous vous soumettons.

Le 15 juin 2017

La Gérance

B R F B F B

SAS A3F TRANSPORT
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 Euros
Siège social : 127, rue de la porte Trivaux
RCS : Nanterre 809593296

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 15 JUIN 2017

FEUILLE DE PRESENCE

-Monsieur BIGDOLI Hassan	propriétaire de 10 actions
-Madame BAKHTIARI Epouse BIGDOLI Ferechteh	propriétaire de 50 actions
-Monsieur BIGDOLI RAD Farchad	propriétaire de 20 actions
- Madame BIGDOLI RAD Epouse MESTAYER Farnaz	propriétaire de 20 actions

Représentant la totalité du capital soit 100 actions

Feuille de présence arrêtée à quatre associés présents (4) ou représentés possédant la totalité des **100 actions**.

Le Président de séance

Monsieur BIGDOLI Hassan



FBK
FB
FB

SAS A3F TRANSPORT
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 Euros
Siège social : 127, rue de la porte Trivaux
RCS : Nanterre 809593296

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 15 JUIN 2017

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, la gérance d'une société à responsabilité limitée doit présenter à l'assemblée générale ordinaire annuelle un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la société et un gérant ou un associé ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant exerce une fonction de direction ou d'administration.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, aucune convention visée à cet article n'est intervenue.

Le 15 juin 2017

La Gérance

BR

FBR

FB

FB

SAS A3F TRANSPORT
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 Euros
Siège social : 127, rue de la porte Trivaux
RCS : Nanterre 809593296

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 15 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le 15 juin à 18 heures, au siège social,

Etaient présents,

-Monsieur BIGDOLI Hassan	propriétaire de 10 actions
-Madame BAKHTIARI Epouse BIGDOLI Ferechteh	propriétaire de 50 actions
-Monsieur BIGDOLI RAD Farchad	propriétaire de 20 actions
- Madame BIGDOLI RAD Epouse MESTAYER Farnaz	propriétaire de 20 actions

Représentant la totalité du capital soit 100 actions

Tous les associés étant présents ou représentés, l'assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

L'assemblée est présidée par Monsieur BIGDOLI Hassan, gérant de la société.

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016
- Rapport sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966
- Approbation desdits comptes et conventions ; quitus à la gérance
- Affectation des résultats

Il dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016
- le rapport de gestion et le rapport spécial de la gérance
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée

Il précise que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967, ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'assemblée, sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion et du rapport spécial de la gérance, et il déclare la discussion ouverte.

BR FB
FBR
FB

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du gérant relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve les comptes de cet exercice tels qu'ils sont présentés, lesdits comptes faisant apparaître un bénéfice net de 6 074 €. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En outre, elle donne quitus plein et entier au gérant pour l'exercice de sa mission au cours dudit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter le bénéfice de l'exercice soit, 6 074 € de la manière suivante :

Report à nouveau	6 074€
------------------	--------

Nous vous invitons à approuver les comptes dudit exercice et le texte des résolutions que nous vous soumettons.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, prend acte que ce rapport ne mentionne l'existence d'aucune convention.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés présents.

BR
FBR
FB
FB

SAS A3F TRANSPORT
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 Euros
Siège social : 127, rue de la porte Trivaux
RCS : Nanterre 809593296

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 15 JUIN 2017

AFFECTATION DU RESULTAT

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter le bénéfice de l'exercice soit 6 074 € de la manière suivante :

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

Report à nouveau 6 074 €

Nous vous invitons à approuver les comptes dudit exercice et le texte des résolutions que nous vous soumettons

BR
FBR
FB
FB